

*Jurisprudence / 1. Droit pénal primaire / 1.1 Accent sur la partie générale*

## **Nr. 56 Tribunal fédéral, Cour de droit pénal, Arrêt du 21 juillet 2014 dans la cause X. contre Ministère public central du canton de Vaud – [6B\\_7/2014](#)**

**[Art. 102 CP](#): responsabilité pénale de l'entreprise; nature juridique de la norme; prescription de l'action pénale.**

*La question du délai de prescription de l'action pénale applicable dans le contexte de la responsabilité pénale subsidiaire de l'entreprise aux termes de [l'art. 102 al. 1 CP](#) dépend de la qualification juridique de cette norme. Celle-ci fait l'objet d'une controverse...*

**Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.**

S'abonner →

Acheter →

 Login